

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOLIERES-SUR-CÈZE, se sont réunis à dix-huit heures, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation du conseil municipal : 21 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Madame la Maire fait l'appel des conseillers.

Nombre de conseillers municipaux présents : 9

Présents : BOUIS Florence, THOMAS Thierry, REMOND Valérie, YERCOUTERE Georges, BALME Christel, GIOLBAS Martine, NICOLAS Stephan, DE CHASTENET Cécile, NAVARRO Odette.

Absent(s) excusé(s) : VERBRUGGE Dirk – procuration donnée à THOMAS Thierry, BELAZZOUG Abdelmalek – procuration donnée à NICOLAS Stéphane, AGNIEL Dominique – procuration donnée NAVARRO Odette

Absent(s) : MARCHAND Laetitia, AUGUSTYNIAC Nicolas, CELLIER Mélyssa.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h04.

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination du ou des secrétaire(s) de séance. Il est proposé à Cécile DE CHASTENET d'être désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle accepte cette fonction. Elle sera assistée d'une auxiliaire, Madame REROLLE-ROUSSEL Florence, non membre du conseil municipal, qui assiste à la séance mais ne participe pas aux délibérations.

Le procès-verbal de la réunion du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité des présents. Aucune décision n'est prise entre le 11 avril 2024 et le 27 mai 2024.

Examen de l'ordre du jour :

1. Subvention pour travaux d'assainissement et d'eau potable
2. Budget eau et assainissement : Souscription d'un emprunt
3. Proposition 3F OCCITANIE
4. Mise en discrétion des réseaux : Demande de subvention
5. Obligations Légales de Débroussaillage

COM-17-27-05-24 : Subvention pour travaux d'assainissement et d'eau potable

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire rappelle que des travaux sur le réseau d'assainissement et le réseau d'eau potable rue Louis Serre ont été inscrits au budget 2024. Des demandes de subventions ont été déposées auprès du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau. Toutefois, il convient de l'autoriser à solliciter ces subventions. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental du Gard et de l'Agence de l'Eau. Madame la Maire profite de ce point pour informer les membres du conseil que la DDTM organise une réunion le mardi 11 juin avec les communes de MEYRANNES, SAINT-AMBROIX et MOLIÈRES-SUR-CÈZE dans le cadre du raccordement des eaux usées de la commune à la station d'épuration de MEYRANNES. Elle rappelle que la commune de MOLIÈRES-SUR-CÈZE, par délibération en juillet 2023, a validé le principe d'une convention entre elle et la commune de MEYRANNES. Elle ajoute qu'à ce jour cette convention n'a toujours pas été signée. En effet, la commune de MEYRANNES propose un tarif tout à fait différent de ce qui avait été convenu initialement à savoir, baser la participation de la commune de MOLIÈRES-SUR-CÈZE sur les coûts de fonctionnement de la station d'épuration de MEYRANNES à hauteur des m³ déversés. Or, la commune de MEYRANNES propose une convention différente en basant la participation de la commune à 0.95 €/m³ (prix facturé à leurs abonnés). Madame BLAME Christel, adjointe au maire, demande si une proposition avait été faite dans la convention initiale. Madame la Maire lui répond que non puisque les coûts de fonctionnement de la station d'épuration de MEYRANNES ne sont pas connus. Elle ajoute que les travaux de raccordement seront pris en charge par la commune et précise que les travaux rue Louis Serre vont contribuer à faire baisser le cubage déversé à la station d'épuration de MEYRANNES. Cécile DE CHASTENET demande ce que la DDTM peut faire contre la commune si ce raccordement n'est pas réalisé.



*Procès-verbal approuvé et
signé lors de la séance
du 24 juin 2024.*

Madame la Maire lui répond que la commune peut recevoir des amendes. Toutefois, elle ajoute que la DDTM a été informée de ce que la commune fait pour faire avancer ce dossier.

Budget Eau et Assainissement : Souscription d'un emprunt :

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire et Georges VERCOUTERE, adjoint au maire en charge des finances : Madame BOUIS rappelle que le recours à l'emprunt a été prévu dans le budget primitif 2024 pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement. 4 organismes bancaires ont été sollicités, en précisant que l'un d'entre eux ne participe pas à ce type de projet, et laisse la parole à Monsieur Georges VERCOUTERE, adjoint au maire en charge des finances. Il présente les propositions reçues par le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et la Caisse des Dépôts et Consignations. Pour cette dernière, il précise que seul l'achat du véhicule ne rentre pas dans l'emprunt et que le dossier à constituer est complexe. Madame BALME Christel, adjointe au maire, demande ce que cela représente en termes de remboursement. Monsieur VERCOUTERE lui répond que selon l'organisme cela va de 1 500 € à 1 800 € par mois. Madame la Maire propose aux membres de l'assemblée de constituer le dossier à déposer auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de revoir ce point au prochain conseil municipal de juin. Cette proposition est acceptée par les membres du conseil municipal.

COM-18-27-05-24 : Proposition 3F OCCITANIE

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire projette à l'écran le quartier de GAMMAL concerné par la proposition de 3F OCCITANIE qui a procédé déjà à la destruction de plusieurs bâtiments. Elle rappelle aux membres du conseil municipal qu'une réunion s'est tenue avec les bailleurs sociaux et en présence du sous-préfet. Elle informe que le bailleur 3F OCCITANIE propose à la commune d'aménager 2 emplacements en parking (de 10 et 15 places) pour un montant estimé à 100 000 € HT et d'intégrer dans cette cession certains terrains. Madame la Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, notamment en raison de la révision du SCOT, la commune doit revoir son PLU et engager son Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD) rapidement. Elle souhaite qu'une révision globale de l'aménagement du quartier soit réalisée avec l'aide d'un soutien technique. Madame BALME Christel, adjointe au maire, demande comment sera financé cet aménagement. Il lui est répondu que la vente de terrain pourrait le financer. Madame BALME propose de confier la vente de terrains à des promoteurs. Madame REMOND Valérie, adjointe au maire, qu'il faut prévoir l'autofinancement de ce projet et que sa réalisation permettra l'augmentation du nombre d'habitants de la commune. Madame la Maire adhère à cette idée en soulignant qu'une réflexion globale sur l'aménagement à engager entrainera l'attractivité de la commune auprès de populations diverses et variées. En conséquence, Madame la Maire propose aux membres du conseil municipal d'adresser un courrier à 3F OCCITANIE leur expliquant que la commune est intéressée par leur proposition mais qu'elle souhaite faire réaliser une étude d'aménagement du quartier, en collaboration avec eux, pour obtenir une projection concrète du devenir de cet espace. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal valident la proposition de Madame la Maire. Elle propose aux élus qui souhaitent travailler sur ce projet de se signaler.

COM-19-27-05-24 : Mise en discrétion des réseaux : Demande de subvention :

Rapporteur : Thierry THOMAS, 1^{er} adjoint au maire : Monsieur THOMAS propose aux membres du conseil municipal de profiter des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement qui seront réalisés rue Louis Serre pour mettre en discrétion les réseaux secs, à savoir réseau d'électricité, réseau d'éclairage public et réseau de téléphonie. A ce titre, il propose aux élus d'autoriser Madame la Maire à solliciter des subventions auprès de Territoires d'Énergies 30. Après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal autorisent Madame la Maire à solliciter les subventions auprès de Territoires d'Énergies 30.

COM-20-27-05-24 : Obligations Légales de Débroussaillage : Subvention Fonds Vert :

Rapporteur : Florence BOUIS, Maire : Madame la Maire rappelle aux membres de l'assemblée qu'une délibération a été prise le 11 avril dernier concernant une demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réalisation des OLD de la commune. Le montant des travaux prévus était fixé à 64 250 € HT. La demande de subvention a été déposée auprès de la DDTM. Cette dernière a informé les services de la commune que certains travaux ne sont pas éligibles à la prise en charge par la subvention, à savoir : OLD du Château d'eau La Luxetière pour un montant de 8 850 €, OLD des

parcelles C379+C145 (Aux Brousses) pour un montant de 4750 €, OLD Chemin rural Teissonnières et Bousquet pour un montant de 13 300 € et la mutualisation du broyage pour un montant de 9 000 €, soit un total de 35 900 € HT. Ainsi, le montant total des dépenses prises en charge au titre du Fonds ne s'élève plus qu'à 28 350 € HT et peut faire l'objet d'une subvention à hauteur de 80 % soit 22 680 €. En conséquence, elle propose aux membres du conseil municipal de valider le nouveau montant des dépenses éligibles ; 28 350 € HT et de l'autoriser à solliciter la subvention pour 22 680 € au titre du Fonds Vert. Entendu l'exposé de Madame la Maire, après avoir délibéré et par 12 voix POUR, les membres du conseil municipal valident le nouveau montant des travaux et autorisent Madame la Maire à solliciter la subvention au titre du Fonds Vert basée sur ce nouveau montant.

Questions diverses

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre Socio-Culturel de MOLIÈRES-SUR-CÈZE sera fermé du 22 juillet au 18 août 2024. La commune est sollicitée pour assurer les navettes pour les Resto du Cœur ainsi que le transport des personnes pour faire leurs courses. La commune n'assurera que les navettes pour les Restos du Cœurs notamment avec la participation de Thierry THOMAS, Stéphan NICOLAS, Florence BOUIS et Abdelmalek BELAZZOUG.

La fête votive aura lieu les 7,8 et 9 juin 2024 avec la présence de forains.

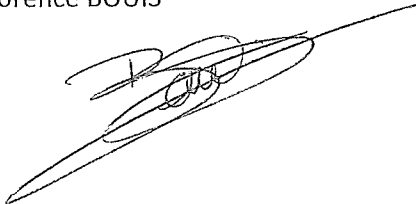
Madame la Maire transmet à Madame BALME Christel, adjointe au maire en charge des associations, un projet de création d'association proposant des jeux en bois et écologiques, des manèges fonctionnant sans électricité...

Madame la Maire rappelle que la commission circulation se réunira le 31 mai prochain. Le document de synthèse du SCOT est disponible sur le réseau informatique de la mairie.

Dans le cadre des mobilités scolaires, Madame REMOND Valérie, adjointe au maire en charge des affaires scolaires, informe les élus qu'à ce jour a été retenue l'idée d'un défi de se rendre à l'école en vélo sur une semaine à compter de la rentrée prochaine ainsi que le développement du covoiturage. Des projets de vélibus et de pédibus sont à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h11.

La Maire,
Florence BOUIS



La Secrétaire de Séance,
Cécile DE CHASTENET

